



WORKSHOP 1

LA RÉSILIENCE DES VALLÉES DE L'OISE Et si on faisait une analyse inventive des vallées ?

Saint-Leu-d'Esserent - Jeudi 31 janvier 2019

Compte rendu au 06 février 2019

Présentation d'INTERREG et du WORKSHOP

Le programme INTERREG STAR2Cs implique 8 partenaires européens qui ont décidé de répondre à un même défi : s'adapter aux changements climatiques, tout en tenant compte des enjeux et des problématiques de chacun (submersion marine, affaissement continu de l'espace public...).

Ce programme représente avant tout une échelle d'expérience, l'objectif principal est de partager les bonnes pratiques et explorer de nouvelles « recettes ».

Plusieurs visites ont été organisées chez les différents partenaires européens. Ces rdv sont des moments d'échanges sur les bonnes pratiques, la qualité des espaces publics, des dessertes, des réseaux... en territoire inondable.

Par exemple, la présentation d'un contrat de rivière à Gand montre que ce genre de projet représente un long processus de concertation interrogeant les pratiques de la rivière. Ce contrat a permis d'enclencher des interrogations plus spécifiques sur l'occupation des sols, la réglementation... Ces réflexions sont menées sur la gestion du risque ET de la qualité des espaces publics.

Poussée par le conseil régional, l'agence d'urbanisme est impliquée dans le programme INTERREG depuis deux ans.

Le principal objectif de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées est de proposer d'aménager le territoire de la vallée de l'Oise avec des projets résilients basés sur une méthode de co-construction qui satisfait toutes les parties prenantes du projet.

Ces workshops montrent la volonté de réunir tous les acteurs du territoire et sont l'occasion de construire des échanges concrets, d'exprimer des avis sur le « comment envisager l'aménagement des zones inondables avec les réalités du territoire et tous ses acteurs ? ». Les workshops vont permettre d'alimenter notre réflexion et préparer le séminaire du 22, 23 et 24 mai avec l'accueil de nos partenaires européens.



Liste des participants

POUPINOT Pascale	OLV-Déléguée générale	0344285853	pascale.poupinot@oiselavallee.org
WERQUIN Thomas	OLV-Economiste	0344285864	thomas.werquin@oiselavallee.org
FEDAILI Imane	OLV-Architecte Urbaniste	0344285863	imane.fedaili@oiselavallee.org
MORIAT Clothilde	OLV-Paysagiste	0344285864	clothilde.moriat@oiselavallee.org
GUILLAUMIN Jean-Claude	DDT60, Bureau Prévention des risques	0344065084	jean-claude.guillaumin@oise.gouv.fr
DUGUET Patrick	Architecte Conseil de l'Etat	0673720656	studio.duguet@gmail.com
CLARAMUNT Marc	Paysagiste Conseil de l'Etat	0788085893	atelierphusis@wanadoo.fr
DANIEL-LACOMBE Eric	Architecte	0680068942	edl@edl-architecte.com
BESSET Frédéric	Maire de Saint-Leu-d'Esserent	0630366102	frederic.besset@saintleudesserent.fr
FAYTRE Ludovic	IAU Île-de-France	0177497447	ludovic.faytre@iau-idf.fr
BAHU Jérôme	Ville de Pont-Sainte-Maxence	0634143205	jerome.bahu@pontsaintemaxence.fr
DAMAGNEZ Anne	Ville de Creil	0344295258	anne.damagnez@mairie-creil.fr
SALAÜN Maëlle	CCPOH	0344707134	strategie-territoire@ccpoh.fr
GIROUDEAU Jean-Marc	PNR Oise-Pays de France	0344636565	jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr
MENTION Karine	ACSO	0344647452	k.mention@creilsudoise.fr
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne	0344382932	marjorie.andre@oise-aisne.fr
ONIMUS Patrick	SEZEO	0607212137	patrick.onimus@sezeo.fr

Présentation de Saint-Leu-d'Esserent, lieu d'accueil du workshop

Mot de M. Le Maire

La commune de Saint-Leu-d'Esserent est une commune faiblement inondable et est impactée par des remontées de nappes et des débordements de l'Oise. Construite au bord de l'eau, la commune est notamment marquée par son pont historique. D'abord petit village, la commune est sublimée par l'implantation du monastère de Saint-Leu puis par ses deux autres « cathédrales », la sucrerie située au bord de l'Oise et la centrale thermique d'EDF (1957, la plus grande de France à l'époque). Devenue petite ville, ces activités la font évoluer sous forme de gros bourg. Aujourd'hui faisant partie de l'Agglomération Creil Sud-Oise (ACSO), la commune doit faire face à la fermeture de certaines de ses activités (friches industrielles) et à la résidentialisation francilienne (Cergy, IdF). La commune représente donc une petite ville d'équilibre entre Creil et ses petits villages.

La vallée de l'Oise, le risque d'inondation et ses projets

L'Oise prend sa source à Chimay, dans les Ardennes, pour se jeter dans la Seine au niveau de Conflans-Sainte-Honorine. Tout s'est construit au fil de la rivière dans la vallée, les bourgs, les infrastructures de transport, les sites d'activités... Les points principaux ponctuant la vallée sont, d'amont en aval : Noyon, Thourotte, l'Agglomération de Compiègne, la plateforme logistique de Longueil-Sainte-Marie, Pont-Sainte-Maxence et l'Agglomération Creil Sud-Oise.

Les inondations de 1992/1993 ont été un réel traumatisme pour le territoire de la vallée. Cet événement catastrophique a conduit à l'élaboration de la première génération de PPRi (1996). Trois PPRi sont actuellement en cours de révision (Compiègne amont, Compiègne-Pont et Brenouille-Boran).

En complément, la vallée de l'Oise de Compiègne à Creil, représentée par ses agglomérations et accompagnée par l'agence OLV, a participé à la démarche de l'Atelier National « Territoires en mutation exposés aux risques » lancée par les ministères de l'écologie et de l'aménagement des territoires en collaboration avec le Bureau d'études OBRAS. Cette démarche a été synthétisée en une feuille de route en septembre 2015 et s'est déclinée à plus petite échelle avec les ateliers locaux et des fiches projets. La vallée de l'Oise est également support de nombreux projets impactant plus ou moins directement le risque inondation comme les ouvrages de l'Entente Oise-Aisne ou le futur Canal Seine-Nord Europe (CSNE) entre Cambrai et Compiègne et la Mise A Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil.

Réflexions autour du risque inondation, intervention de L. FAYTRE (IAU)

Le risque inondation est d'abord vu comme une contrainte, on évite d'en parler. Depuis les années 2000 et les inondations de la Somme, les acteurs s'investissent de plus en plus sur le sujet, notamment sur la gestion de crise. Les risques inondations résultent bien souvent et d'abord d'un problème d'aménagement et non pas d'un problème d'eau.

L'IdF possède des caractéristiques propres et des enjeux très importants. Pas besoin d'attendre une crue centennale pour s'occuper du risque inondation. Elaborer un scénario catastrophe permet de mettre en avant la grande vulnérabilité des réseaux (électricité, métro...), or sans électricité, c'est toute la capitale qui se trouve impactée (fonctionnement des hôpitaux, gestion des déchets...). L'eau est facteur de développement, si le schéma directeur limite l'extension urbaine, il faut alors reconstruire sur la ville, travailler les espaces mutables situés en bord d'eau. C'est-à-dire construire en zone à risque, ce qui apparaît contradictoire. Comment aménage-t-on ces territoires au contact de l'eau ?

La gestion du risque inondation, à travers la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), est déléguée par l'Etat mais n'est pas encore totalement acquise par les collectivités. Cette compétence est parfois transférée à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), ici l'Entente Oise-Aisne. La résilience doit se faire à toute échelle, il doit y avoir une solidarité des territoires pour pouvoir anticiper, gérer au mieux une crise et s'en remettre le plus rapidement possible. La résilience est avant tout un processus et non un objectif puisque l'on ne peut être résilient à tout. La culture du risque est une culture de l'inconnu, elle est un outil de travail. Être résilient c'est d'abord comprendre le risque, puis l'accepter et ensuite régler collectivement certains objectifs fixés. Des choix sont à faire et sont principalement motivés par les facteurs sociaux et économiques. On continue de construire et on continuera de construire, mais aujourd'hui, il s'agit de construire autrement, construire AVEC des inondations (remontées de nappes, crue lente...), c'est s'ADAPTER au territoire et au risque.

Comment aménager des sites soumis au risque inondation dans la vallée de l'Oise ?

4 sites, au périmètre indicatif, ont été choisis au niveau du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Creil, 4 autres ont été localisés au niveau du TRI de Compiègne. Ces sites peuvent être issus des propositions des élus mais aussi du potentiel et de l'intérêt qu'ils représentent (enjeux spécifiques, localisation stratégique, idées de projets...). Le choix des sites peut être discuté, amendé et complété.

ANCIENNE SUCRERIE _ Saint-Leu-d'Esserent

SITUATION : Site proposé par M. Le Maire. Le site est actuellement en friche et est propriété de la commune.

PROJET : Ce site communal, acquis récemment, a fait l'objet d'un projet de port de plaisance avec accueil des bateaux et hivernage dans l'ancien bâtiment de stockage de betteraves. Un projet de voies douces le long des berges est aussi à l'étude pour permettre de concilier activités économiques et mobilité douce.

A proximité, Norchim, entreprise américaine d'actuellement 40 emplois, souhaite rester et s'agrandir avec la création de 20 emplois supplémentaires et un laboratoire de recherche.

La commune souhaite la transformation de ce site et laisser la possibilité à Norchim de s'agrandir en vendant les terrains et bâtiments communaux.

ENJEUX : Le bâtiment de la sucrerie possède une façade du 19^es que l'ABF souhaite garder ainsi que le volume du bâti. Le bâti est considéré comme l'avant-plan de l'abbatiale depuis le point de vue de la rivière. La déconstruction de ce volume n'est pas souhaitable selon l'ABF.

Le bâtiment se situe dans une zone inondable, ce risque pourrait endommager le bâti.

Norchim pourrait se délocaliser et partir s'il n'a pas la possibilité de s'agrandir. L'Entreprise aurait besoin de seulement 15% du volume du bâtiment de la sucrerie.

La commune peut difficilement investir dans une sécurisation du site trop coûteuse.

REFERENCES & PROPOSITIONS : La transformation de la friche industrielle Matra à Romorantin : la fermeture de l'usine a entraîné la perte de 3000 emplois et à l'époque, la commune a été impliquée dans un projet de PPRi avec une cote de crue estimée à 1,50 m de hauteur d'eau. Une grande partie des bâtiments industriels historiques ont été volontairement inscrits par l'ABF. Cependant, avec le PPRi, l'emprise maximale du projet de transformation a été fixée à 20%. Cette perte de 80% de l'usine a enclenché les négociations pour construire un projet résilient qui satisfasse l'ensemble des acteurs. Une partie des bâtiments historiques ont été conservés et réhabilités, ils participent d'ailleurs à l'identité singulière de ce nouveau quartier.

Le projet urbain des Prés de Vaux à Besançon : sur une friche industrielle en reconversion, des bâtiments historiques ont été gardés pour fabriquer le projet. Avec les contraintes du site, le risque inondation et le conseil de non démolition de l'ABF, il s'agit donc de réinvestir les volumes. Il faut transformer le bâti, le « déconstruire » pour le réutiliser et monter le plancher au-dessus du repère PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

Le bâtiment de la sucrerie a en réalité un double effet visuel, celui d'avant plan de la rivière vers l'abbatiale mais aussi celui de l'abbatiale vers la rivière. Démolir le bâtiment reviendrait à enlever le paravent qui cache les désagréments de la carrière avec ses déchets, dépôts de gravats sur la rive gauche de l'Oise...

En plus de la cote de crue, il faudra rester vigilant sur la vitesse de l'eau. Cette vitesse et la capacité de rétention d'eau du site participeront au dessin du projet. Des éléments de négociations sont à trouver dans le PPRi.



JARDINS PARTAGÉS_ Creil

SITUATION : La Ville de Creil a proposé ce site de jardins ouvriers situé au sud de la zone commerciale Auchan Creil/Nogent-sur-Oise. Le site, enclavé entre la zone commerciale, la D1016 et une zone pavillonnaire, est en grande partie en zone rouge de l'aléa 2015. Il s'agit principalement d'un aléa par remontée de nappe. Le site est utilisé mais il n'est pas vraiment « vivant » et on observe des déviations d'utilisation. Présence potentielle de pollution au niveau de la « semi-friche » au sud du site. Le site est en emplacement réservé, ce sont des parcelles privées que la Ville achète au fur et à mesure.

PROJET : La Ville de Creil souhaite garder et valoriser ce lieu de nature en travaillant l'urbanisation de ses franges urbaines. Il s'agit de créer un maillage avec l'existant. L'idée n'est pas du tout de bâtir le site, il n'y a pas besoin de logements.

ENJEUX : Faire un lien avec la ville et la transition entre la zone rouge et la ville non inondable. Apaiser cette rupture. L'objectif principal est de valoriser ce site végétalisé et inondable en plein milieu urbain et d'y créer des perméabilités.

REFERENCES & PROPOSITIONS : Ce site serait l'occasion de faire découvrir et comprendre l'aléa. Il représenterait l'opportunité d'alimenter la culture du risque et de comprendre comment l'eau arrive ici, comment le lieu se transforme... Même si il n'y a pas des enjeux très forts sur ce site, cela reste un projet quand même.

Il faut travailler les mouvements de terrain, sculpter la terre.

Les commerces de la zone commerciale n'ont aucune idée du biotope qui existe à côté d'eux.



ZONE INDUSTRIELLE PONT-BRENOUILLE _ CCPOH

SITUATION : La zone industrielle Pont-Brenouille est située sur les communes de Pont-Sainte-Maxence et de Brenouille, au bord de l'Oise, entre la rivière et la voie ferrée. Elle accueille le port céréalier le plus important de l'Oise moyenne avec Clairoux.

Un diagnostic de vulnérabilité aux inondations est prévu à l'échelle EPCI dans le cadre de la révision du SCoT

PROJET : Volonté des élus de pérenniser le dynamisme de la zone, en permettant :

- le maintien voire le développement des activités déjà présentes (agrandissement ou possibilités de stockage de matériaux essentielles au bon fonctionnement de certaines d'entre elles),
- aux projets en cours de voir le jour sur les quelques parcelles encore disponibles, dans un contexte de raréfaction de l'offre foncière à vocation économique.

Le développement de la ZI est également à relier aux projets CSNE et MAGEO qui ont pour objectif de renforcer les ports, augmenter les flux de manière importante tout en restreignant les points de chargement/déchargement.

ENJEUX : Cette ZI est un lieu stratégique de développement depuis les années 1960 et constitue pour la CCPOH un des 4 piliers économiques du territoire.

L'offre foncière y est extrêmement limitée. Quelques parcelles sont encore disponibles mais il serait envisagé de les classer en zone d'expansion des crues dans le futur PPRi.

L'aléa inondation condamne près de 10 ha à l'échelle de la CCPOH, limite les extensions et le stockage de matériaux, des compensations semblent être demandées dans le cadre du dépôt de certains permis (compensation hydraulique).

REFERENCES & PROPOSITIONS : Quelle dynamique de la ZI ? Quelle conscience du risque sur ce site ? Il est primordial que ces zones d'activités soient conscientes de leur vulnérabilité à la fois face au risque inondation mais surtout vis-à-vis des réseaux et des accès qui pourraient paralyser leurs activités sur une durée plus ou moins grande. Cette notion de temps est également importante à quantifier pour établir une bonne gestion de crise. Par exemple si un candélabre a les pieds dans l'eau, c'est l'ensemble du réseau qui doit être coupé. Les réseaux sont de plus en plus importants et souterrains.

La question des accès (et du stationnement) est primordiale pour une bonne gestion de crise notamment car la voiture peut créer de véritable embâcle et mettre en danger la population. On note également le passage d'une voie douce le long de la voie ferrée qui pourraient voire devraient être aménagées. Elle permet de rejoindre le cœur de l'agglomération de Creil Sud-Oise. Après une inondation, lorsque l'eau se retire, les revêtements sont souvent très endommagés et il faut refaire les routes. La question du revêtement est à prendre en compte, il doit être adapté.



ECO-QUARTIER SARRON _ Pont-Sainte-Maxence

SITUATION : Le site est localisé dans une zone agricole encadrée de pavillons et à proximité de la gare. La zone représente pour le moment un poumon agricole en plein cœur de la commune et créée une coupure avec le village de Saron, aujourd'hui rattaché à la commune de Pont-Sainte-Maxence. Dans l'ancien PLU, la zone était destinée au maraîchage (fondation des apprentis d'Auteuil) mais aujourd'hui on y cultive du maïs de manière intensive (évacuation d'une école lors d'une journée de traitement des champs). Dans le PPRi de 1996 cette zone n'était pas inondable, mais depuis les nouvelles cartes d'aléa 2015, elle représente dorénavant une grande zone d'expansion de crue non construite.

Une communauté des gens du voyage est présente à proximité du site, cette installation est vouée à rester pour répondre à l'objectif du schéma départemental des gens du voyage avec 20 terrains de résidentialisation pour les gens du voyage.

PROJET : Actuellement en AU dans le zonage urbain, le site a fait l'objet d'une fiche projet lors de l'atelier local sur le risque inondation. En attendant, ETS (Echanges pour une Terre Solidaire) cherche un maraîcher pour remplacer une partie de la culture du maïs actuelle.

ENJEUX : Aménager la zone AU et fermer la frange urbaine. Il faudra veiller à être compatible avec la charte du PNR Oise-Pays de France.

REFERENCES & PROPOSITIONS : Préserver la zone d'expansion de crue. Modifier le périmètre ou déplacer la zone AU pour intégrer le secteur de l'école maternelle qui va se développer prochainement avec la création/déplacement d'une école primaire avec restauration scolaire en lien avec le petit bois juste à côté.

Il faudrait bien définir le programme du projet (nombre de logements...) pour évaluer son impact. Il faudrait éviter le plus possible la construction de logements sur cette zone qui est soumise à un aléa fort et où l'eau est susceptible de rester longtemps.

Avec l'arrivée de nouveaux logements le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera sans doute à revoir et prévoir un nouveau lieu de refuge. Les prochains équipements scolaires (école et cantine) situés en zone blanche pourraient servir d'abri.

Compléments et poursuite du workshop

L'aléa inondation est une contrainte mais pas LA contrainte.

La réaction négative de certaines collectivités au regard du nouveau PPRI n'exprime pas un refus du risque. La partie réglementaire manque de souplesse. Les collectivités expriment la volonté d'un réel partage des responsabilités entre les collectivités et l'Etat puisqu'elles représentent l'interface entre l'Etat et ses habitants. Il est nécessaire de prendre en compte, d'une part la légitime volonté de l'Etat de protéger et d'autre part la légitime volonté des collectivités d'aménager et d'occuper des espaces à la fois stratégiques et contraints. Les cartes d'aléa ne sont pas remises en cause, il s'agit principalement d'un problème d'interprétation.

Le rapport d'expertise du CGEDD apporte des recommandations sur le projet de PPRI qui vont être prises en compte. Pour rappel, suite à la catastrophe Xynthia, les maires, les collectivités mais aussi les services de l'Etat ont été jugés. Les responsabilités ont été endossées par toutes les parties.

Pour l'instruction des actes d'urbanisme, le document de référence à appliquer est le PPRI existant et non le futur PPRI puisque ce dernier n'est toujours pas approuvé. La nouvelle cartographie de l'aléa « inondation » accompagnée des recommandations qui a été notifiée aux communes concernées en 2014 et 2015 doit également être prise en compte, pour l'instruction des actes d'urbanisme. Les collectivités peuvent consulter, sur le site internet de la Préfecture de l'Oise, le carnet pédagogique n°12 élaboré par la DDT 60, lequel est relatif à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pendant la révision des PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne.

Conformément aux recommandations du CGEDD, le projet de PPRI des Vallées de l'Oise et de l'Aisne va entrer dans les prochains mois :

- dans une nouvelle phase de concertation ;
- dans une nouvelle phase de réécriture des règlements des futurs PPRI ;
- dans une nouvelle phase de révision des cartes d'aléa, afin d'intégrer les singularités ponctuelles non prises en compte par le modèle hydraulique ou le modèle topographique ;
- dans une nouvelle phase de reprise de certains travaux, notamment sur le secteur de Compiègne à la confluence de l'Oise et de l'Aisne (Réalisation d'une modélisation 2D qui pourrait apporter plus de précision).

Le souhait du Préfet de l'Oise, sur ce dossier sensible, étant d'avancer et de construire ensemble.

Un autre site est proposé par la ville de Creil et pourrait être intégré dans la démarche du workshop. Au niveau du quai d'aval à Creil, le projet d'Ec'eauport est déjà bien avancé mais il existe de petites poches d'inondation auxquelles il faudrait apporter des solutions.

Dans les futures propositions et scénarios d'aménagement de ces sites soumis au risque d'inondation, des hypothèses coûts/avantages seraient à évaluer.

Il est proposé de faire une présentation d'un bilan des sites et de leurs hypothèses dans un autre workshop/réunion afin de partager les conclusions.

Un deuxième workshop pourrait avoir lieu le 4 avril après-midi (lieu encore à déterminer)



